



J'ai trouvé un animal sauvage

A savoir :

Il est important de s'assurer que l'animal soit bien en détresse avant de le récupérer. De nombreux jeunes animaux grandissent au sol et sont plus visibles que les adultes. Entre février et août, jeunes lièvres, chouettes, merles, moineaux, mésanges, pies,... grandissent au sol et sont toujours sous la garde des parents.

1. JUGER LA SITUATION

- **L'animal est blessé (sang, aile qui pend, manque de réactivité...):** il doit être pris en charge.
- **La situation vous semble inhabituelle** mais l'animal ne montre pas de blessures : informez-vous sur la biologie de l'animal pour être sûr que la situation est anormale pour l'animal.

2. S'IL Y A BESOIN DE PRENDRE EN CHARGE L'ANIMAL des pompiers

Informations législation:

- La détention d'animaux sauvages est interdite par la loi française.
- Il est donc interdit à un particulier de récupérer un animal pour le soigner chez lui.
- La faune sauvage relève de la responsabilité des pouvoirs publics.
- Les vétérinaires doivent apporter une réponse pour tout animal retrouvé blessé: soins, euthanasie en cas de souffrances, renvoi sur un confrère plus compétent—code de déontologie.

Procédure de prise en charge :

Préparez le conditionnement de l'animal :

- Préparez un carton mesurant environ 1,5 fois la taille de l'oiseau avec des trous sur le dessus,
- Déposez du papier journal au fond.

Capturez l'animal : soyez vigilant à votre sécurité (ex: gants, vêtements à manches longues,...)

Contactez les pompiers,

Ou:

- Munissez-vous de gants en cuir, de manches longues et d'un grand tissu,
- Approchez-vous (dans l'idéal à plusieurs personnes) calmement de l'animal,
- Recouvrez-le du tissu afin que la tête soit masquée,
- Saisissez **à bout de bras et loin de votre visage**, le corps de l'animal en s'assurant que les ailes soient plaquées contre le corps, et laissez les pattes à l'opposé de vous,
- Déposez-le dans le carton,
- Retirez le tissu calmement et fermez le carton avec **du scotch**.

Conditionnez l'animal:

- Ne lui donnez pas d'eau ou de nourriture, (voir ci-après)
- Gardez le carton dans une pièce au chaud et au calme,
- S'il s'agit d'un animal jeune et sans poil ou d'un adulte très affaibli, posez une bouillotte ou une bouteille d'eau chaude contre le carton,
- Protéger des mouches.



3. GESTES A NE PAS FAIRE

- **Ne pas parler, exhiber ou caresser l'animal** : les animaux sauvages sont très stressés au contact de l'homme, ce qui peut aggraver leur état.
- **Ne pas crier ou courir autour de l'animal,**
- **Ne pas nourrir:** en fonction de son état, l'oiseau n'aurait pas la force de digérer et pourrait en mourir.
- **Ne pas donner à boire à l'animal:** les oiseaux ont un trou relié à la trachée sur la langue. Le passage d'un liquide dans ce trou pourrait étouffer l'animal. Le dépôt d'une gamelle d'eau dans le carton peut entraîner des risques d'hypothermie pour l'oiseau. Les rapaces n'ont pas besoin de boire en général.
- **Ne pas tenter de soigner** l'animal: il est important de stabiliser l'animal en le mettant au calme et au chaud, plutôt que de se presser à essayer de le manipuler et le soigner. Le stress engendré par les manipulations vont aggraver son état. C'est important de demander l'avis de professionnels de la santé animale avant d'assurer tous soins.
- **Ne pas scotcher le bec:** certains oiseaux n'ont pas de narines et ont besoin d'ouvrir le bec pour respirer.
- **Ne pas scotcher les ailes:** il est ensuite impossible de retirer le scotch sans arracher des plumes.
- **Ne pas conditionner un oiseau sauvage dans une cage à barreaux:** l'animal peut se prendre les ailes entre les barreaux et aggraver son état. De plus, l'oiseau est moins stressé lorsqu'il est plongé dans le noir.
- **Ne pas laisser de tissu avec l'animal dans le carton:** le tissu peut s'enrouler autour des pattes et de l'aile, ce qui peut aggraver l'état de l'oiseau.





4. CONTACTER UN REFERENT FAUNE SAUVAGE DE LA REGION

La faune sauvage relève de la responsabilité des pouvoirs publics:

Autorité environnementale de Provence-Alpes-Côte d'Azur:

Direction Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement PACA : 04 88 22 61 00

Agence Française de la Biodiversité - Direction Interrégionale PACA – Corse : 04 42 38 22 86

Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage – Délégation interrégionale PACA : 04 32 60 60 10

Département Alpes-de-Haute-Provence (04) :

Agence Française de la Biodiversité : 04 92 46 61 84

Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) : 04 92 30 37 00

Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage : 04 92 89 15 27

Parc national du Mercantour : 04 93 02 97 05

Département Hautes-Alpes (05) :

Agence Française de la Biodiversité : 04 92 46 61 84

Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) : 04 92 22 23 29

Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage : 04 92 51 13 93

Parcs national des Ecrins : 04 76 80 00 51

Parc national du Mercantour : 04 93 02 97 05

Département Alpes-Maritimes (06) :

Agence Française de la Biodiversité : 04 42 53 30 87

Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) : 04 93 72 28 05

Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage : 04 92 08 03 04

Parc national du Mercantour : 04 93 02 97 05

Département Bouches-du-Rhône (13) :

Agence Française de la Biodiversité : 04 42 53 30 87

Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) : 04 91 17 95 00

Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage : 04 42 17 02 50

Parc national des Calanques : 04 20 10 50 00

Département Var (83) :

Agence Française de la Biodiversité : 04 94 84 03 76

Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) : 04 94 18 83 83

Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage : 04 94 68 76 59

Parc national de Port-Cros : 04 94 01 40 70

Département Vaucluse (84) :

Agence Française de la Biodiversité : 04 90 83 04 81

Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) : 04 88 17 88 53

Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage : 04 90 90 49 05

